



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E124736

VALABLE JUSQU'AU 06/07/2027

ÉDITÉ LE

09/07/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/10/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHOLET 491 948 303

Siret : 491 948 303 00020

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 49 09350/N

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 446 839 5104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 446 839 5104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : MORILLE PRUD'HOMME

VOIE COMMUNALE ZA DES SOURCES  
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

Téléphone : 06 74 36 47 02

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : sammorille@orange.fr

Responsabilité légale :

MORILLE SAMUEL CO-GÉRANT / PRUD'HOMME ANTHONY CO-GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité   | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 26/06/2024           |
| 5311 | Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE                             | 10/04/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 30/11/2022         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 30/11/2022         |
| o Ventilation mécanique       | 10/04/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.